

Arrêté du 8 Ramadhan 1436 correspondant au 25 juin 2015 fixant la composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire.

Par arrêté du 8 Ramadhan 1436 correspondant au 25 juin 2015, la composition nominative des membres du conseil d'administration du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire est fixée, en application des dispositions de l'article 2 du décret présidentiel n° 12-87 du 4 Rabie Ethani 1433 correspondant au 26 février 2012 portant création, organisation et fonctionnement du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, pour un mandat de trois (3) années renouvelable, comme suit :

Mmes. et MM. :

- Mohamed Derdour, président ;
- Toufik Ali Oussalah, représentant du ministre chargé de l'énergie, membre;
- Ammar Zaabat, représentant du ministre de la défense nationale, membre ;
- Boualem Belhadj, représentant du département du renseignement et de la sécurité/MDN, membre ;
- Abdelkader Zerguerras, représentant du ministre chargé de l'intérieur, membre ;
- Tahar Abdellaoui, représentant du ministre de la justice, garde des sceaux, membre ;
- Sid Ali Branci, représentant du ministre chargé des affaires étrangères, membre ;
- Kahina Belmouloud, représentante du ministre chargé des finances, membre ;
- Mohammed Boudjema, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre ;
- Mohamed Doghmani, représentant du ministre chargé des transports, membre ;
- Louisa Asloune, représentante du ministre chargé de la santé, membre ;
- Mohamed Moulay, président du conseil scientifique et pédagogique du centre de formation et d'appui à la sécurité nucléaire, membre.